

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2020

---

VISANT L'OUVERTURE DU MARCHÉ DU TRAVAIL AUX PERSONNES ATTEINTES DE  
DIABÈTE - (N° 2608)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
Mme Firmin Le Bodo

-----

**ARTICLE 3**

À la fin, substituer aux mots :

« obsolètes règlementant l'accès au marché du travail »

les mots :

« encadrant l'accès au marché du travail des personnes atteintes de maladies chroniques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Coordination avec l'amendement rédactionnel proposé à l'article 1<sup>er</sup>.